



AVIS

Conseil Économique Social & Environnemental Régional



Avis sur « Améliorer le train, développer la filière ferroviaire : nouvel atelier de maintenance à Sotteville et filière de formation associée »

Résultat du vote :

UNANIMITÉ

**Rapporteur :
M. Jacques Brifault**

L'évolution des installations de maintenance des trains en Normandie est apparue nécessaire au regard du vieillissement de ces dernières et de leur inadaptation aux nouveaux matériels roulants en cours de livraison (Régiolis) ou en projet (rames LNPN). En outre, la maintenance des matériels Intercités est effectuée principalement sur deux sites en région parisienne (Trappes et Clichy), ce qui implique de nombreuses difficultés de circulation et d'acheminement. L'actuel technicentre SNCF de Sotteville-lès-Rouen a fait l'objet d'investissements récents visant à permettre l'entretien des premières rames Régiolis. Toutefois, les aménagements consentis ne permettront plus d'assurer la maintenance à compter de 2017. Il faut également prendre en compte les perturbations liées à la construction d'une nouvelle gare sur la rive gauche de l'agglomération rouennaise. La construction d'un nouvel atelier a donc été décidée, qui s'échelonnera selon les trois étapes suivantes :

- « Brique 1 » : première phase de la construction d'un nouvel atelier visant à la maintenance des Régiolis au-delà de la période de garantie. Le site retenu est celui dit du « Faisceau de triage Réception Annexe » au poste H de Sotteville-lès-Rouen ; l'opération est estimée à 26 M€, financée à parts égales par la Région et par la SNCF ;
- « Brique 2 » : transfert de l'ensemble des activités du dépôt historique ;
- « Brique 3 » : capacité de maintenance du matériel long LNPN.

Ces évolutions devraient s'appuyer sur une « collaboration innovante » entre l'Académie de Rouen, la Région Haute-Normandie et la SNCF, qui aboutirait à terme à la signature d'une convention tripartite. Cette convention s'organiserait autour de trois axes :

- l'offre de formation ;
- l'attractivité des métiers du ferroviaire et des formations industrielles ;
- la relation école / entreprise.

Le CESER rappelle son avis de mars 2015 par lequel il avait souhaité que la SNCF, qui réalise des plus-values conséquentes sur la vente de terrains historiquement dédiés à la maintenance en Ile-de-France, participe au tour de table des financeurs pour la construction de cet atelier. Sa participation à hauteur de 50% constitue une contribution appréciable, bien que minime au regard de ses obligations d'entretien du matériel roulant.

Le développement d'une filière de formation centrée sur la maintenance est un point très positif, le territoire bénéficiant de compétences encore peu exploitées. A ce titre, le technicentre de Rouen Quatre Mares, situé à Saint-Etienne-du-Rouvray, pourrait s'intégrer dans un partenariat similaire. Il serait par exemple utilement mis à contribution dans la perspective de la remotorisation des autorails AGC. De façon plus globale, des liens forts auraient vocation à se créer entre la SNCF d'une part et les structures d'enseignement supérieur et les filières en Normandie d'autre part (Mov'éo, NAE, CERTAM...) dont certaines sont représentées sur le pôle du Madrillet.

Le CESER prend acte de la nouvelle implantation des ateliers de maintenance et approuve le principe de la convention tripartite Académie / Région / SNCF.

Déclaration des groupes

MONSIEUR DANIEL MARIE
Au titre de l'Union Syndicale Solidaires Haute-Normandie

Pour nous SOLIDAIRES améliorer le train, développer la filière ferroviaire nous sommes d'accord !

Remplacer avec les finances de la région Haute-Normandie le rôle de l'Etat NON ! Les maintenances des trains voyageurs et fret au plus près des bassins économiques sont du ressort de l'Etat. La création d'ateliers de maintenance du matériel ferroviaire doit avoir une cohérence avec le maillage du territoire et de son réseau ferré.

Développer un secteur industriel dans le domaine du transport guidé, autour et avec la SNCF, OUI et c'est pour cela qu'il faut continuer de développer l'établissement industriel de Rouen Quatre Mares.

Nous sommes convaincus du bien-fondé de la promotion des métiers de ce tissu industriel par la formation, avec l'éducation nationale ; à la place hélas des centres de formations que la SNCF a volontairement abandonnés.

Nous rappelons que nous sommes opposés à la régionalisation du monde ferroviaire. Le train c'est l'aménagement du territoire, ce n'est pas de la » Macron économie » ; le train c'est l'épine dorsale d'un autre choix de mobilité, respectueux de notre monde, en toute sécurité ; pour le plus grand nombre et c'est de la responsabilité de l'Etat.

Nous voterons pour l'avis du CESER.

MONSIEUR JEAN-PIERRE GIROD
Au titre du Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande

Monsieur le Président,

Ce projet est pertinent mais au vu des ressources en termes de formation, de recherche, de pôle de compétitivité, d'entreprises autour de la motorisation, de matériaux composites, une proposition : créer un cluster autour du train avec un ancrage historique de compétences.

MONSIEUR JACQUES BRIFAUT
Au titre la filière logistique et le pôle de compétitivité Novalog

Monsieur le Président,

C'est une petite note dissonante par rapport à l'intervention de Daniel MARIE. Il n'en sera pas surpris. Il le sait d'ailleurs.

C'est simplement pour dire que la régionalisation est un fait qui s'accroît. On ne peut donc pas nier l'importance du financement par les Régions, à telle enseigne que des régions comme la Bretagne ont eu beaucoup de développements du fait de l'implication des Régions. Pourquoi, effectivement, se limiter à l'argent de l'Etat alors qu'il est exsangue ?

Ce sont des faits. Même si l'on souhaiterait autre chose, ce sont des faits et je tiens à insister sur le fait que la Région Haute-Normandie se targue d'avoir effectivement bien géré ses finances et d'avoir une capacité d'autofinancement importante. Il faut s'en servir.